

Aix en Provence, le 14 juin 2023

KOURTRAJME MARSEILLE
POLE MEDIA
37 RUE GUIBAL
13003 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2022

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration le mercredi 30 mars 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Kourtrajmé Marseille relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont porté selon notre jugement professionnel, sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des documents qui nous ont été transmis, nous nous sommes assurés de la correcte application du droit du travail ainsi que de la convention collective « CCN Ateliers chantiers d'insertion » lors de l'élaboration des bulletins de salaires, ainsi que la bonne comptabilisation des salaires.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont également consisté à apprécier la réalité des prestations pour lesquelles l'association a fait appel à des intervenants indépendant externes pour la réalisation de certaines tâches.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Assemblée générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

P.J. :

- Annexe sur la mission du commissaire aux comptes
- Comptes annuels de l'Association Kourtrajmé Marseille au 31 décembre 2022

A Aix-en-Provence, le 14 JUIN 2023,

Guillaume BONO
Commissaire aux Comptes chez MÂAT



ANNEXE EXPLICATIVE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Société d'Expertise Comptable • Tableau de l'Ordre de Marseille

Association KOURTRAJME MARSEILLE

SIRET : 88860507800037 - APE : 8899B

**Comptes annuels
au
31 décembre 2022**

CABINET ECIA
37 Rue Le Pelletier, 13016 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

Association KOURTRAJME MARSEILLE - 13003 MARSEILLE
SIRET 88860507800037

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/09/2020 au 31/12/2021

		Exercice N			Exercice N - 1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. incorporelles)				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions			14 407	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 318	4 017	5 301	
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. corporelles)				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
Prêts						
Autres						
TOTAL (I)		9 318	4 017	5 301	19 501	
ACTIF CIRCULANT	Stock et en-cours					
	CRÉANCES	Clients, usagers et comptes rattachés	54 919		54 919	7 008
		Reçues par legs ou donations				
		Autres créances	65 327		65 327	152 140
	Valeurs mobilières de placement		153		153	153
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		73 749		73 749	35 687	
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	Charges constatées d'avance		236		236	
	TOTAL (II)		194 384		194 384	194 988
	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		203 703	4 017	199 685	214 489	

BILAN - PASSIF

Association KOURTRAJME MARSEILLE - 13003 MARSEILLE
SIRET 88860507800037

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/09/2020 au 31/12/2021

		Exercice N	Exercice N - 1	
FONDS PROPRES	SANS DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (sans droits de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (sans droits de reprise)		
	AVEC DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (avec droits de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (avec droits de reprise)		
		Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres réserves		
		Report à nouveau	2 604	
		Excédent ou déficit de l'exercice	75 935	2 604
		Situation nette		
	CONCOMPTIBLES	Subventions d'investissement	19 534	33 701
		Provisions réglementées		
TOTAL (I)		98 074	36 305	
FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS		Fonds reportés liés aux legs ou donations		
		Fonds dédiés		100 000
TOTAL (II)			100 000	
PROVISIONS		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges		
TOTAL (III)				
DETTES		Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
		Emprunts et dettes financières divers		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 126	13 922
		Dettes des legs ou donations		
		Dettes fiscales et sociales	49 435	44 873
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	50	389
		Instruments de trésorerie		
COMPTES DE RÉGULARISATION		Produits constatés d'avance		19 000
	TOTAL (IV)		101 611	78 184
		Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		199 685	214 489	

COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)

Association KOURTRAJME MARSEILLE - 13003 MARSEILLE
SIRET 88860507800037

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/09/2020 au 31/12/2021

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 250		
	VENTES DE BIENS ET SERVICES	Ventes de biens dont ventes de dons en nature ()		
		Ventes de prestations de service dont parrainages ()	56 629	81 274
	PRODUITS DE TIERS FINANCIERS	Concours publics et subventions d'exploitation	237 808	337 507
		Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
		Ressources liées à la générosité du public dont dons manuels () Mécénats () Legs, donations et assurances-vie ()		13 425
		Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
	Utilisations des fonds dédiés	100 000		
	Autres produits	229 185	14 125	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		624 873	446 331	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	227 502	137 347	
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 687	1 036	
	Salaires et traitements	265 084	176 186	
	Charges sociales	49 974	24 071	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 741	10 870	
	Dotations aux provisions			
	Reports en fonds dédiés		100 000	
Autres charges	699	51		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		553 687	449 560	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		71 185	(3 229)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)				

COMPTE DE RÉSULTAT (2/2)

Association KOURTRAJME MARSEILLE - 13003 MARSEILLE
SIRET 88860507800037

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/09/2020 au 31/12/2021

		Exercice N	Exercice N - 1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	10	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	10	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		(10)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		71 175	(3 229)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 167	5 833
	Produits exceptionnels sur reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	14 167	5 833
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 407	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	9 407	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		4 760	5 833
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		639 039	452 165
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		563 104	449 560
Excedent ou déficit		75 935	2 604
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Dons en nature		
	Prestations en nature	52 000	
	Bénévolat	46 800	
	TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (IX)	98 800	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	52 000	
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	46 800	
TOTAL CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE (X)		98 800	

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Les fonds dédiés de 100000€ constatés en 2021 ont été intégralement repris sur 2022.
Aucun nouveau fonds dédiés n'a été constaté.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'association Kourtrajmé Marseille a été retenue dans le cadre de l'appel à projet France 2030 « Grande fabrique de l'image ». A ce titre elle sera soutenue financièrement pour élargir et certifier l'offre de formation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Néant.

4. STOCKS

Néant.

5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

8. COMPTES CONSOLIDÉS

Néant.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des constructions	24 000				24 000		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 562					2 562	
Installations générales, agencements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 809		2 948			6 756	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	30 371		2 948		24 000	9 318	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	30 371		2 948		24 000	9 318	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	9 593	5 000	14 593	
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	524	854		1 378
Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	752	1 887		2 639
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	10 870	7 741	14 593	4 017
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	10 870	7 741	14 593	4 017

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	54 919	54 919	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques	19 534	19 534	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	45 793	45 793	
Charges constatées d'avance	236	236	
TOTAL DES CRÉANCES	120 483	120 483	

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	52 126	52 126		
Personnel et comptes rattachés	20 813	20 813		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 280	15 280		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 343	13 343		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	50	50		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	101 611	101 611		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	236
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	0
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49668
Dettes fiscales et sociales	5348
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	13210
TOTAL CHARGES À PAYER	

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	35603
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	